

Valorisation du cadre de vie et affichage publicitaire

Direction
départementale
des territoires
de Côte-d'Or



Photos : bureau Paysage-Publicité -DDT 21

Valorisation du cadre de vie et affichage publicitaire

Direction
départementale
des territoires
de Côte-d'Or



Afin de préserver le cadre de vie, le code de l'environnement réglemente
l'affichage visible depuis les voies ouvertes à la circulation publique

Valorisation du cadre de vie et affichage publicitaire

Direction
départementale
des territoires
de Côte-d'Or



Depuis 2012, l'entrée en vigueur de la loi Grenelle II protège particulièrement le cadre de vie des communes < 10.000 habitants

L'État veille au respect du code de l'environnement

Valorisation du cadre de vie et affichage publicitaire

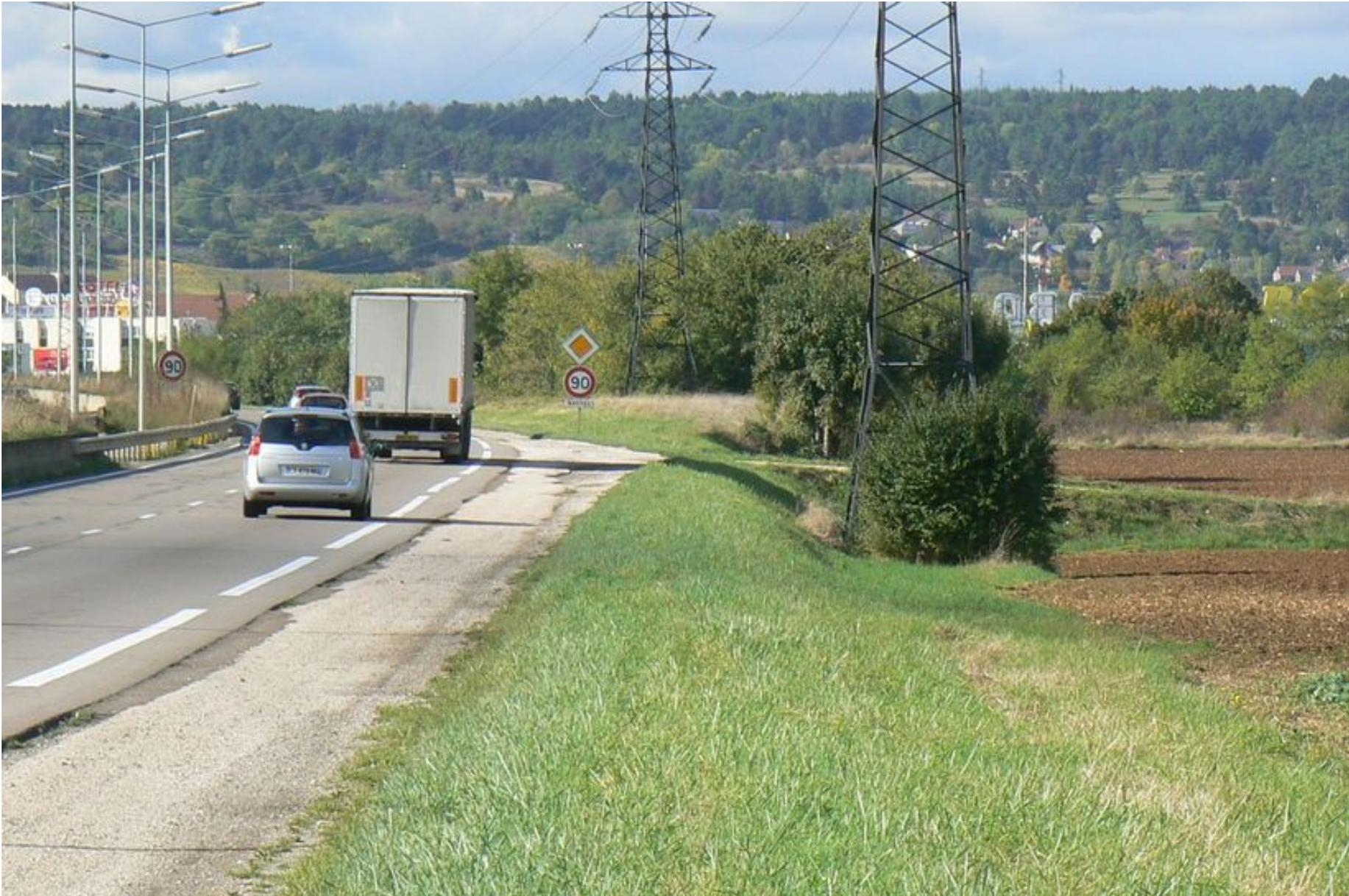
Direction
départementale
des territoires
de Côte-d'Or



Accès à la côte viticole par la rocade-sud en 2012

Valorisation du cadre de vie et affichage publicitaire

Direction
départementale
des territoires
de Côte-d'Or



Accès à la côte viticole par la rocade-sud après action de police du code de l'environnement par l'État

Valorisation du cadre de vie et affichage publicitaire

Direction
départementale
des territoires
de Côte-d'Or



Entrée sud de Dijon en 2014

Valorisation du cadre de vie et affichage publicitaire

Direction
départementale
des territoires
de Côte-d'Or



Entrée sud de Dijon en 2015

Valorisation du cadre de vie et affichage publicitaire

Direction
départementale
des territoires
de Côte-d'Or



Entrée de Gilly-les-Citeaux avant mise en œuvre de la loi Grenelle

Valorisation du cadre de vie et affichage publicitaire

Direction
départementale
des territoires
de Côte-d'Or



Entrée de Gilly-les-Citeaux depuis 2015

Valorisation du cadre de vie et affichage publicitaire

Direction
départementale
des territoires
de Côte-d'Or



La colline de Corton avant 2015

Valorisation du cadre de vie et affichage publicitaire

Direction
départementale
des territoires
de Côte-d'Or



Colline de Corton : mise en œuvre de la loi Grenelle depuis juillet 2015

Les signalétiques alternatives légales

La Signalisation d'Information Locale (SIL) :

- Signale les services et équipements locaux utiles aux usagers en déplacement (sans marque publicitaire).
- À partir de panneaux normalisés.

Mise en place avec l'accord du gestionnaire de voirie.



Ensemble de Dc29 - exemple



Ensemble de Dc29 - exemple



Ensemble de Dc43 - exemple



Ensemble de Dc43 - exemple

La signalétique des activités à l'intérieur des agglomérations

Direction
départementale
des territoires
de Côte-d'Or



La signalétique des activités en dehors des agglomérations

Direction
départementale
des territoires
de Côte-d'Or



Valorisation du paysage des Climats

Direction
départementale
des territoires
de Côte-d'Or



Entrée de Prémieux-Prissey

Valorisation du paysage des Climats

Direction
départementale
des territoires
de Côte-d'Or



Entrée de Prémieux-Prissey après action de police du code de l'environnement par l'État

Valorisation du paysage des Climats

PRÉFET
DE LA CÔTE-D'OR

Direction
départementale
des territoires
de Côte-d'Or



L'implication des viticulteurs
dans la dépose de leurs
panneaux vétustes

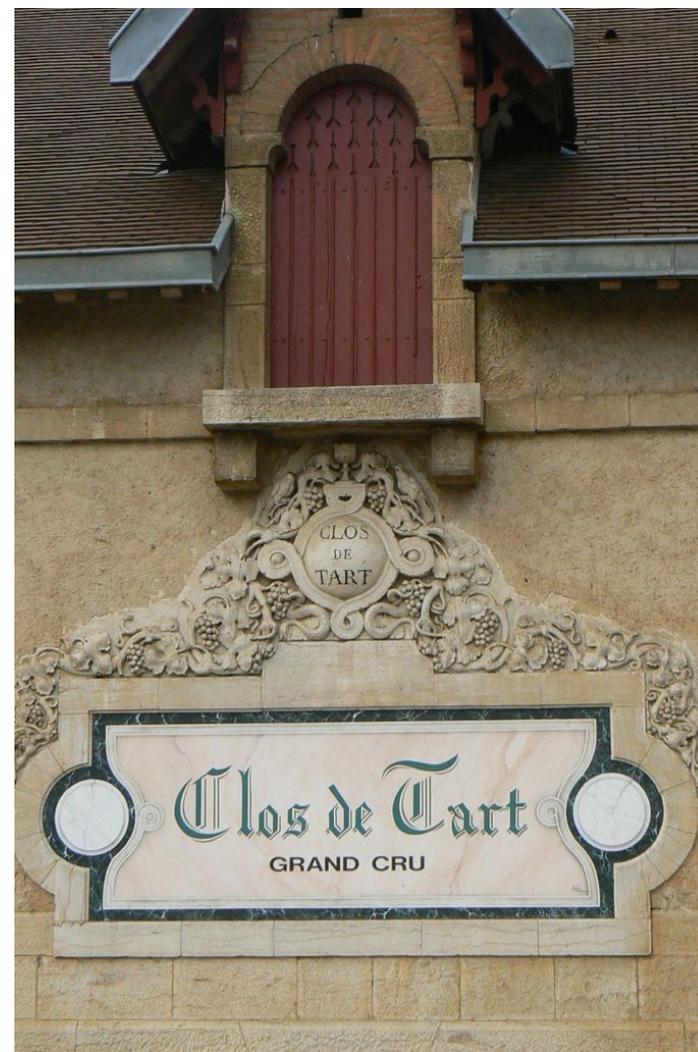
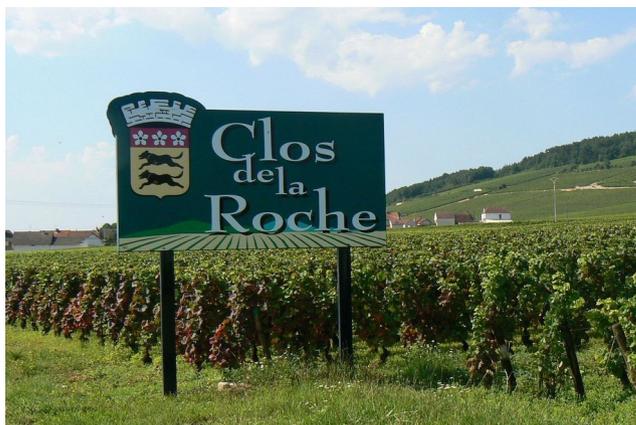


L'implication des communes
dans la dépose de leurs
panneaux vétustes

Valorisation du paysage des Climats

PRÉFET
DE LA CÔTE-D'OR

Direction
départementale
des territoires
de Côte-d'Or



La signalétique des domaines : recherche de qualité

Nouvelles techniques de communication avec les touristes

Direction
départementale
des territoires
de Côte-d'Or



Application pour smartphone
pour guider les touristes dans
les vignes

